

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS - FRANCE  
TÉL. 325-36-74  
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 274 BRESIL: REACTIONS APRES L'EXPULSION DU P. JENTEL

Suite à un grave conflit foncier survenu dans la région de Santa-Terezinha, au Mato Grosso (cf DIAL D 174), le P. François Jentel, missionnaire français en Amazonie, avait été condamné à dix ans de prison par un tribunal militaire (cf DIAL D 103 et 105). Acquitté après un an de prison, il avait momentanément quitté le Brésil en juin 1974. Retourné dans ce pays le 1er décembre 1975, il en a été expulsé le 16 suivant.

Dans les différents documents ci-dessous, c'est le déroulement des faits qui est rappelé, mais surtout la signification de l'événement dans le problème des petits cultivateurs sans terre d'Amazonie.

(Note DIAL)

I- COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CONFERENCE NATIONALE DES EVEQUES DU BRESIL (CNBB)

LE PERE FRANCISCO JENTEL EXPULSE DU PAYS

Le P. Francisco Jentel est revenu au pays, via les Etats-Unis, en descendant normalement à l'aéroport de Brasília le 1er de ce mois de décembre. Il arrivait de France où il était allé rendre visite à sa famille et suivre un cours de recyclage. On se souvient qu'en mai 1973, il avait été condamné à dix ans de réclusion par la Justice militaire de Campo Grande (Mato Grosso), à la suite d'un procès retentissant au terme duquel le seul juge civil vota contre la sentence (1) (cf "Noticias", CNBB, n° 22, 1/6/73).

Un pourvoi en cassation ayant été porté devant le Tribunal militaire supérieur, ce dernier, à l'unanimité des voix, le déclarait recevable et annulait la sentence de condamnation du P. Francisco Jentel, en déterminant qu'il soit immédiatement remis en liberté.

Le Tribunal a admis que les faits auxquels se référait le procès (un conflit entre les petits cultivateurs et les employés de la Société de colonisation CODEARA) constituaient des faits qui devaient être appréciés par la Justice ordinaire, la Justice militaire étant incompétente, étant donné qu'il n'y avait aucun contenu subversif dans les actions pratiquées, soit par les employés de l'entreprise (également en procès) soit par le P. Francisco Jentel. (cf "Noticias", CNBB, n°21, 24/5/75).

Aussitôt après, il se rendit en France, conformément à son désir personnel, d'où il revint le 1er décembre.

(1) cf DIAL D 109: "Un juge prend position dans l'affaire de Santa-Terezinha" (N.d.T.)

Après être revenu au Brésil et n'ayant officiellement rien dans son passeport qui soit de nature à l'empêcher de le faire, il est allé à Fortaleza pour rendre visite à Dom Aloisio Lorscheider, président de la CNBB et archevêque du lieu. Hébergé chez lui, alors que, dans la matinée du 12 décembre, vers 7 heures, il allait à pied vers le centre-ville conjointement avec un autre prêtre, le P. Jentel a été violemment immobilisé et séquestré par quatre inconnus, mis dans une voiture et emmené dans un endroit inconnu. Plus tard, au cours de la même matinée, il a été localisé au Département de la police fédérale de Fortaleza.

Conduit à Rio dans la soirée du même jour, il est détenu dans les locaux de la Marine.

Par communication téléphonique du ministre de la Justice au cardinal de Rio de Janeiro, la CNBB a été informée que le président de la République a, aujourd'hui, signé un décret aux termes duquel le P. Francisco Jentel doit être expulsé du pays.

Rio de Janeiro, le 15 décembre 1975  
Le Bureau de presse de la CNBB

II- TEXTE DU BULLETIN "ALVORADA" DE LA PRELATURE DE SÃO-FELIX, DIOCESE  
DU PRETRE EXPULSE

LE PERE FRANCISCO JENTEL EST SEQUESTRE, ARRETE ET EXPULSE DU BRESIL

Les faits

Le premier du mois de décembre courant, le P. Francisco Jentel, de notre prélatrice de São-Felix (Mato Grosso), est revenu au Brésil après être resté un an et demi en France, en visite à sa famille et en recyclage théologique et pastoral.

En mai 1974, après l'acquiescement à l'unanimité des voix par le Tribunal militaire supérieur de Brasília, sa sortie du pays avait contrarié beaucoup de gens car elle était le résultat de négociations menées entre le gouvernement, la nonciature, un certain membre de l'Eglise et l'ambassade de France, lesquels étaient opposés à une position juste et évangélique, et cela en marge de toute attitude pastorale comme de la connaissance même de l'évêque et de la prélatrice de São-Félix.

Tant la présidence de la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) que nous et le P. Jentel, nous avons toujours ignoré l'existence de quelque engagement que ce fut dans le sens de l'impossibilité de son retour futur et dans le sens d'une faveur en échange de sa libération.

Le retour du P. Francisco a été parfaitement légal, avec passeport vrai et carte d'identité mod. le 19. Il a lui-même tenu à souligner qu'il est entré dans le pays par Brasília, afin que personne ne pût l'accuser de chercher à tourner la loi. Il s'est présenté au nonce apostolique avec lequel il a dîné, et il a rendu visite au consul de France qui a refusé de le recevoir. Il est allé au siège de la CNBB à Brasília;

il a rendu visite à plusieurs amis et est allé à Fortaleza pour rencontrer le président de la CNBB, Dom Aloisio Lorscheider, chez lequel il a passé quelques jours. Il avait l'intention d'aller ensuite à la prélatrice de São Félix.

Le vendredi 12 décembre, vers 7h du matin, alors qu'il sortait du domicile de Dom Aloisio accompagné d'un autre prêtre, il a été violemment agressé et finalement immobilisé par quatre "inconnus", membres de la Sûreté, qui l'ont mis dans une voiture et emmené dans un lieu inconnu. Quelques instants plus tard, des agents de la Police fédérale arrivaient à la maison de Dom Aloisio pour demander le P. Jentel, à quoi Dom Aloisio a répondu que c'était à eux de donner des informations sur le lieu de détention du prêtre, puisque celui-ci venait d'être enlevé par eux. Quelques heures plus tard, en effet, Dom Aloisio était informé que le P. Jentel se trouvait détenu au Département de Police fédérale de Fortaleza, et qu'il allait être embarqué pour Rio à 14 heures. Dom Aloisio, accompagné d'un groupe de prêtres et de religieuses, s'est rendu à l'aéroport pour assister à son départ en avion, mais celui-ci n'a pas eu lieu. C'est seulement le soir qu'il a été embarqué et, samedi, il a été signalé dans les locaux de la Marine à Rio de Janeiro.

Le cardinal de Rio, Dom Eugênio Sales, s'est adressé au ministre de la Justice, M. Armando Falcão, pour lui demander de faire transférer le prêtre au Palais épiscopal São Joaquim, à titre de prison domiciliaire, et également de ne pas l'expulser du pays. Le cardinal, qui était l'une des trois seules personnes, conjointement avec le nonce et l'ambassadeur de France, à pouvoir rendre visite au P. Jentel, a informé ce dernier de cette demande. Le P. Jentel a catégoriquement refusé d'accepter ce qu'il qualifiait de "faveurs", en rappelant avec insistance qu'il exigeait uniquement que justice lui soit rendue. Devant cette attitude claire et irréductible, le cardinal a téléphoné au ministre pour annuler sa demande.

Dans l'après-midi du 15, l'acte d'expulsion était effectif après avoir été signé par le président de la République, M. Ernesto Geisel, et communiqué au cardinal Sales, ce dernier étant chargé par le gouvernement d'en informer la présidence de la CNBB. La nonciature était avisée en même temps.

Dans la matinée du 16, le P. Francisco Jentel a été embarqué dans un avion à destination de la France à l'aéroport du Galeão, dans un appareil de LAN-CHILE, après avoir été accompagné au moment du départ par le seul cardinal Sales, étant donné que ni la présidence de la CNBB ni la prélatrice de São-Félix n'ont eu l'occasion d'entrer en contact avec le P. Jentel.

#### La Justification du Gouvernement

Pour justifier l'acte d'expulsion, le ministre de la Justice a, le même jour, rendu publique la note officielle déclarant textuellement:

"Approuvant l'exposé des motifs que lui avait fait parvenir le ministre de la Justice, le président de la République a signé un décret qui expulse du territoire national le prêtre François Jacques Jentel, de nationalité française.

"Antérieurement, Jentel avait été jugé pour atteinte à la loi sur la

"Sécurité et, l'inculpé ayant été condamné en première instance, le Tribunal militaire supérieur a considéré le procès comme relevant de la justice civile ordinaire devant laquelle il est en cours.

"Toutefois, eu égard aux activités nocives qu'il a exercées au Brésil où il se trouvait avec un visa permanent, le procès d'expulsion a été rédigé dans les formes et le décret correspondant présenté même par le ministre de la Justice au président de la République.

"Cependant, et en réponse aux démarches faites par des autorités ecclésiastiques, il avait été, sur ordre du président de la République, permis à l'allogène de quitter librement le territoire national, avec le présupposé évident de n'y plus revenir.

"Magré cela, le 1er décembre courant, François Jacques Jentel est entré de nouveau dans le pays, cette fois comme touriste, et, après être resté quelques jours à Brasília, il a été localisé et finalement arrêté à Fortaleza. Dans ces conditions, le gouvernement a décidé de rendre effectif le procès d'expulsion" (cf "O Estado de São Paulo" du 16/12/75)

#### La position de l'Eglise

Devant le fait de l'arrestation du P. Jentel, la présidence de la CNBB s'est réunie à Rio de Janeiro le 14 décembre pour définir sa position. Dans un communiqué remis à la presse, elle a laissé entendre clairement qu'aucun accord n'avait été passé avec le gouvernement concernant la sortie du P. Jentel du pays, et elle a considéré que le gouvernement pouvait maintenant adopter trois attitudes devant le cas: ou l'expulsion, ou l'ouverture du procès devant la justice civile, ou, dans le respect du droit légitime qui était celui du P. Jentel, sa permanence normale dans le pays (Cf "O Estado de São Paulo" et "O Popular" du 16/12/75). De plus, la CNBB ne négocierait en aucun cas avec le gouvernement, conformément à ce qui nous a été dit; elle voulait simplement que, dans ce cas aussi, les droits de l'homme soient respectés.

En apprenant la signature du décret d'expulsion, la présidence de la CNBB a rendu public un communiqué de presse, le 15/12/75, dans lequel elle rapportait les faits de la séquestration, de l'arrestation et de l'expulsion du P. Jentel.

De son côté, Dom Paulo Evaristo Arns, cardinal archevêque de São Paulo le jour même de l'arrestation du P. Jentel, au cours de la célébration d'une messe solennelle à laquelle plus de trois mille personnes étaient présentes, a donné l'information, laquelle a provoqué des murmures parmi les prêtres et les fidèles: "Si j'avais quelque chose de plus à vous demander, ce serait de rester toujours vigilants. A l'heure où nous sommes, un prêtre étranger qui a, durant vingt ans, donné le meilleur de lui-même dans l'intérieur du pays, qui a été condamné et acquitté - et, au cours du procès comme au moment de la sentence, ses qualités avaient été soulignées - ce prêtre est, à cette heure, embarqué dans un avion à destination de la France, expulsé du Brésil: c'est le P. Jentel." (cf "O Estado de São Paulo" du 13/12/75).

Dom Fernando Gomes, archevêque de Goiânia, a, le 16 décembre, envoyé au ministère de la Justice le télégramme suivant:

"A Excellence Ministre Justice Armando Falcão Ministère Justice - stop - Comme brésilien déplore arrestation arbitraire citoyen français Père François Jentel - Stop - Comme évêque souffre affront Eglise catholique

"devant violence consommée avec expulsion émérite prêtre dévoué défense  
"opprimés - stop - Dieu ait pitié violateurs justice heure où patrie  
"a davantage besoin paix désarmée - stop - Dom Fernando Gomes archevêque  
"Goiânia - stop - 16/12/75".

Pour nous, la concrétisation de l'expulsion du P. Francisco constitue la consommation d'une iniquité et nous confirme dans l'attitude que nous avons prise le 18 juin 1974 dans le document publié par "Alvorada - Bulletin de la prélature de São-Félix" sous le titre "La cause et l'espérance continuent":

- La Justice du pays se trouve être en contradiction flagrante avec elle-même. En acquittant à l'unanimité le P. Jentel, le Tribunal militaire supérieur condamnait la Chambre de justice militaire de Campo Grande. Aujourd'hui, le ministère de la Justice et la présidence de la République elle-même, en rendant effective l'expulsion, condamnent la décision du Tribunal militaire supérieur.

- Il est surprenant que quelqu'un qui a été acquitté à l'unanimité par le Tribunal militaire supérieur comme n'ayant pas porté atteinte à la Sécurité nationale, ce quelqu'un soit taxé "d'activités nocives" par le ministre de la Justice. Il est également surprenant que l'on suppose "évident" qu'un innocent sortant librement du pays ne puisse pas y revenir.

- Nous aimerions demander à nouveau "aux autorités plus ou moins directement intéressées à l'affaire - civiles, judiciaires, militaires, diplomatiques et ecclésiastiques - qu'elles ne se fassent pas d'illusions ni n'illusionnent le peuple". Justice n'est pas faite avec cette "curieuse libération" du P. Jentel, et encore moins avec cette expulsion officielle.

- "C'est la diplomatie seule qui sauve les intérêts des grands"; "Les droits du peuple ne sont saufs que par la justice". "Il y a des dialogues qui ne servent qu'à acheter le silence" devant la condamnation d'un innocent et devant la cause de tout un peuple. Continuer de "dialoguer" avec certains secteurs du pouvoir, n'est-ce pas une forme camouflée d'acceptation passive du système politique et économique qui contribue à frapper d'injustice et à marginaliser le peuple?

- "La cause continue et donc la lutte aussi". Car la vraie cause à laquelle le P. Jentel a, durant vingt ans, consacré le meilleur de lui-même et maintenant sa liberté - la cause des gens sans terre, des indiens, des journaliers - cette cause continue d'être une source de conflits graves et exige toujours de nous le même engagement, la même lucidité et une cohésion toujours plus grande. Elle doit être la cause de la Justice et de l'Évangile, non seulement pour la prélature de São-Félix mais également pour l'Église de l'Amazonie légale, pour l'Église de l'ensemble du pays ainsi que pour tous ceux qui s'engagent sincèrement envers la justice et le peuple.

- "L'espérance continue." C'est le temps de l'Avent. C'est toujours le temps de l'Avent. Le Seigneur vient. Et il vient toujours sous la forme humaine: dans le manque de sécurité des gens marginalisés, dans la souffrance des victimes de l'injustice, dans le cri des pauvres.

Pour eux non plus, comme pour Jésus à Bethléem, il n'y a pas de place. Nous n'avons le droit de célébrer le mystère de Noël que si nous reconnaissons le Christ dans l'indigence humaine de ces frères concrets.

Pedro Casaldáliga  
évêque de la prélatrice de São-Félix  
(Mato Grosso)  
le 17 décembre 1975

### III- COMMUNIQUE DU CONSEIL INDIGENISTE MISSIONNAIRE (CIMI)

#### L'EXPULSION DU P. JENTEL

Le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI) a tenu sa réunion ordinaire, à la date du 17 décembre 1975, sous l'impact de l'expulsion hors du territoire national du missionnaire le P. Jentel, expulsion décidée par le ministre de la Justice, Armando Falcão, et signée par le président de la République, Ernesto Geisel.

L'une des victimes de cette expulsion est l'indien. C'est à l'indien que le P. Francisco a dédié les meilleures années de sa vie sacerdotale. C'est lui qui a suivi les indiens Gaviões, du Fleuve Cametaú, et les indiens Surui, du Fleuve Sororó, dans l'Etat du Pará, aux temps difficiles de leur adaptation après leur approche et leur pacification réalisées par le Frère Gil Gomes Leitão.

C'est le P. Francisco qui a, en dix ans de vie dans le village Tapirapé et avec les Petites soeurs de Jésus, assuré la survie du groupe menacé d'extinction. Il a construit avec eux la piste d'atterrissage pour le Beetchkraft des Forces aériennes brésiliennes de la base de Belém. Il a obtenu pour les indiens de l'outillage de labour, y compris motorisé. Il a aidé à la constitution d'un petit élevage de bovins appartenant aux Tapirapés. Il a construit avec eux la chapelle-école et fait venir une institutrice et un technicien agricole.

Voici un témoignage spontané d'un Tapirapé, donné à l'Assemblée des chefs indiens à Merure en septembre 1975:

"Il y a eu un prêtre avec nous, là-bas. Le P. Francisco. C'était un "pauvre, quelqu'un comme nous là-bas. Un prêtre bien jeune, dans les "vingt-cinq ans. Quand on chargeait quelque chose, il chargeait aussi. "Il parlait pas portugais, il était étranger. Au bout de cinq ans il "savait le portugais. Alors tout le monde était content de lui. La première fois qu'il est venu, personne n'aimait parce qu'il était étranger "et qu'il comprenait pas le brésilien. Nous, on l'aime bien. Nous, on "l'oublie pas. Parce qu'il a vécu comme nous. Les policiers ont arrivé "avec ordre de le faire partir de là. Tous armés. Nous, on a rien su de "lui. Parce que nous, on était pas là. Nous, on était au travail, parce "que chez nous personne fait le paresseux. Il y a que les femmes qui ont "resté. Alors on a eu de la peine pour lui. Sa maison est restée."

L'arrestation et l'expulsion du P. Francisco Jentel met une nouvelle fois à nu un certain nombre de plaies de ses persécuteurs: la distance vis-à-vis de la cause des opprimés, les indiens et les paysans; l'alliance avec le pouvoir de l'argent qui opprime et marginalise le peuple;

la facilité avec laquelle ils se servent de la force et de la violence les dispensant ainsi des charges de l'exercice sacré du Droit et de la Justice.

C'est pourquoi, nous, missionnaires du Conseil indigéniste missionnaire, témoignons aujourd'hui notre solidarité aux indiens, en particulier les Tapirapés, et au P. Francisco Jentel. Nous affirmons aussi que nous ne cesserons pas de poursuivre notre travail dans le même sens que lui et avec le même esprit de lutte en faveur des pauvres, même si cela nous coûte le prix historique qu'il a dû payer.

Goiânia, le 18 décembre 1975  
Dom Tomás Badoino  
président du CIMI

#### IV- DECLARATION DES PAYSANS

Goiânia, le 18 décembre 1975

Messieurs,

Ayant appris l'expulsion du P. Francisco Jentel, la Commission pastorale de la terre exprime ses profonds regrets pour cet événement, et elle le fait en communion avec l'Eglise qui se préoccupe du sort des hommes sans terre de notre pays.

Le P. Jentel s'est dévoué pour les indiens et les petits cultivateurs du Nord-est du Mato Grosso. Son travail s'est toujours effectué dans le cadre légal. Il s'est adressé aux autorités compétentes pour exposer les conflits de terres qui se produisaient dans sa paroisse de Santa-Terezinha. Il a eu constamment recours à l'Institut brésilien de la réforme agraire (IBRA) et ensuite à l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA). Il s'est même adressé au président de la République, le maréchal Costa e Silva, duquel il a reçu l'assurance d'une solution rapide aux problèmes des habitants de Santa-Terezinha. Mais la solution a toujours été différée.

L'activité du P. Jentel a toujours été tournée vers ces paysans pauvres, petits cultivateurs, en les soutenant dans leur travail, en les appuyant dans la défense du sol qu'ils cultivaient. C'est la raison pour laquelle il a suscité la création d'une coopérative agricole. Grâce à elle, il a installé la première machine à traiter le riz de tout le nord-est du Mato Grosso. Le premier tracteur agricole à entrer dans cette région a aussi été amené par lui.

Les revendications présentées pour la défense des droits des petits cultivateurs ont été reconnues valables par les autorités fédérales en 1972, quand elles ont obligé la Société CODEARA à attribuer des titres de propriété aux cultivateurs qui travaillaient dans ces terres..

Malgré cela, aussi incroyable que cela paraisse, l'action du P. Jentel a été qualifiée de subversion et d'atteinte à la Sécurité nationale par la Chambre de Justice militaire de Campo Grande. Un an plus tard, le Tribunal militaire supérieur de Brasília déclassait le procès pour le passer à la justice civile ordinaire.

Au vu de tous ces faits, nous sommes perplexes devant l'affirmation du ministre de la Justice qui qualifie de "nocives" les activités du P. Jentel. Et nous sommes encore plus perplexes devant le fait qu'un innocent, tel qu'il a été reconnu par le Tribunal militaire supérieur, soit expulsé du pays après avoir été à son service pendant vingt ans.

La Commission pastorale de la terre ne peut plus accepter un tel arbitraire. Au contraire, elle tient à exalter publiquement la figure du P. Jentel comme défenseur des petits cultivateurs, et à rappeler à toute l'Eglise du Brésil que la cause du P. Jentel doit être la cause de tous les chrétiens et hommes de bonne volonté, car notre pays, d'après les données officielles, possède pratiquement 10.000.000 (dix millions) de familles sans terre, et les petits propriétaires sont eux aussi avalés par l'appât du gain de la grande propriété qui augmente et domine.

Le fait que les grands propriétaires se soulèvent contre ceux qui réclament une meilleure distribution de la terre dans notre Patrie, et que leurs propos trouvent un écho auprès des autorités, ce fait ne doit pas nous décourager. Nous devons continuer de lutter aux côtés de ceux qui, s'appuyant sur leurs droits, exigent leur parcelle de terre dans ce monde que Dieu a fait pour tous.

La Commission pastorale de la terre

---

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F  
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE  
Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris  
Commission paritaire de presse: n° 56249